



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 27218

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation dans laquelle se trouvent les écoliers français à l'issue de l'enquête internationale réalisée dans le domaine de lecture auprès des élèves de CM 1. Ceux-ci en effet se sont révélés inférieurs aux jeunes élèves d'autres pays de la Communauté européenne en matière de lecture et de compréhension de texte. Il lui demande quelles initiatives peuvent être envisagées pour améliorer la situation des écoliers français pour un niveau supérieur dans le domaine de la lecture et de la compréhension, qui sont une base essentielle de la réussite dans les études.

Texte de la réponse

Les résultats à l'enquête internationale PIRLS situent la France au niveau de la moyenne de l'échantillon des nations qui étaient impliquées. Divers éléments sont de nature à relativiser ces résultats. D'une part, les écoliers français se trouvent parmi les plus jeunes parce que l'enquête concerne la quatrième année d'enseignement obligatoire et que dans de nombreux pays, l'obligation scolaire démarre à 7 ans et non à 6 ans comme en France ; l'écart d'âge peut expliquer une différence de maturité susceptible d'avoir influencé le traitement par les enfants de certains types de questions. D'autre part, les protocoles sont inspirés de modèles anglo-saxons, et donc d'approches de la lecture qui ne sont pas toujours concordantes avec celles auxquelles nos élèves ont été formés. Ces résultats ont confirmé la nécessité de faire de la maîtrise de la lecture et de l'écriture la première des priorités pour l'école primaire. Depuis la rentrée scolaire 2002, diverses mesures ont été prises avec le plan de prévention de l'illettrisme défini par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour que cette priorité soit effective dans tout l'enseignement primaire. Ce plan s'appuie sur les nouveaux programmes pour l'école primaire qui sont entrés en application dans la première classe de chaque cycle à la rentrée 2002, dans la deuxième classe en septembre 2003 et s'appliqueront en septembre 2004 aux classes suivantes. Dans ces programmes, les directives en matière de pédagogie de la lecture, plus rigoureuses que par le passé, précisent des éléments essentiels de l'apprentissage qui doivent être respectés quelles que soient les méthodes adoptées par les maîtres ; ainsi, devra-t-on s'assurer dès le cycle des apprentissages fondamentaux que les élèves ont compris le codage alphabétique des mots, peuvent analyser les mots en constituants simples et, inversement, effectuer les synthèses qui permettent d'écrire des mots nouveaux, savent déchiffrer des mots complexes, fixent correctement l'orthographe de mots courants et accèdent de manière autonome à la compréhension des textes. En outre, ces programmes imposent la lecture d'une dizaine d'oeuvres de littérature de jeunesse (du patrimoine pour l'enfance ou contemporaines), chaque année du cycle des approfondissements. Dans ce cycle, tous les champs disciplinaires doivent proposer très régulièrement des activités de lecture et d'écriture diversifiées ; non seulement les matières enseignées forment l'intelligence des enfants, éveillent leur curiosité, nourrissent leur culture personnelle et, à ce titre, compensent les inégalités sociales, mais elles contribuent aussi à enrichir les compétences linguistiques en faisant acquérir un vocabulaire précis et en proposant des textes variés (narratifs, descriptifs, explicatifs) que les élèves doivent apprendre à bien lire avant l'entrée au collège. Enfin, les horaires quotidiens dévolus aux activités de lecture et d'écriture sont

précisés alors que ce n'était plus le cas depuis 1969 : ce sont deux heures trente au cycle des apprentissages fondamentaux et deux heures au cycle des approfondissements qui doivent être consacrées chaque jour à la lecture et à l'écriture. Les maîtres sont par ailleurs aidés pour pouvoir tirer un meilleur profit des dispositifs d'évaluation et proposer à leurs élèves fragiles ou en difficulté des réponses pédagogiques adaptées. C'est tout particulièrement le cas au cours préparatoire pour lequel le livret « Lire au CP - Repérer les difficultés pour mieux agir », élaboré à l'intention des maîtres de ces classes et diffusé à tous après une période de consultation, décrit la typologie des principales difficultés rencontrées et des situations pédagogiques de remédiation. En complément de ces mesures pédagogiques, le plan de prévention de l'illettrisme comprend d'autres volets : une expérimentation portant sur des classes de cours préparatoire à effectifs réduits, entreprise en septembre 2002 et qui se prolonge, de manière amplifiée, en 2003-2004 dans plus de 3 500 classes de CP avec des dispositifs variés : classes à effectifs réduits à une douzaine d'élèves, classes renforcées par l'affectation d'un maître supplémentaire, assistant d'éducation accompagnant 3 ou 4 classes pour renforcer l'encadrement éducatif, afin d'aider les maîtres à prendre en charge les difficultés de certains élèves ; une autre expérimentation actuellement en cours sur les usages des technologies de l'information et de la communication ; des actions, conduites hors temps scolaire par les services déconcentrés de la jeunesse et de l'éducation populaire avec de nombreux partenaires locaux, qui développent un programme d'incitation à la lecture et à l'écriture, dans les centres de loisirs sans hébergement, les contrats éducatifs locaux et les centres de vacances. Un site internet ministériel dédié à la prévention de l'illettrisme est ouvert depuis la rentrée 2003. Il apporte des informations et des ressources aux enseignants, parents, associations et autres acteurs impliqués dans des actions en faveur de la lecture ; il favorise la mutualisation des pratiques et des échanges, en particulier entre chercheurs et praticiens. Les futures évaluations, notamment les évaluations nationales en CE2 et en 6e dès les rentrées 2004 (pour le CE2) et 2005 (pour la 6e) permettront de voir si les nouveaux programmes et les mesures complémentaires conduisent à une meilleure réussite des élèves ; l'évaluation PIRLS qui sera reprise en 2006 indiquera, avec un protocole international, si la France a progressé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27218

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8137

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9655